



Le Parlement accepte l'accord de libre-échange avec la Chine

À l'instar du Conseil national, le Conseil des États a accepté à une nette majorité l'accord de libre-échange avec la Chine que le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann avait signé à Pékin le 6 juillet 2013. Cet accord représente un jalon important de la politique économique extérieure de la Suisse et donne un signal contre le protectionnisme. *economiesuisse* se félicite de la décision du Parlement.

Deuxième économie du monde et troisième partenaire commercial de la Suisse, la Chine est un marché important pour les entreprises exportatrices helvétiques. En 2013, par rapport à l'année précédente, les exportations destinées à la Chine ont progressé de 11,9 % pour atteindre 8,8 milliards de francs environ, tandis que les importations avoisinaient 11,5 milliards de francs, avec une tendance à la hausse nette. Au vu de l'importance actuelle et future de la Chine pour l'économie mondiale et donc pour la diversification mondiale des débouchés des exportateurs helvétiques, l'accord de libre-échange Suisse-Chine contribuera fortement à renforcer la place économique. Du fait de la suppression d'un grand nombre de droits de douane et d'obstacles techniques au commerce, les liens entre les deux pays se resserrent, ce qui leur profite à tous les deux. Le réseau d'accords couvre le commerce de marchandises et de services, la protection de la propriété intellectuelle, la concurrence, la promotion des investissements, des questions commerciales et environnementales liées aux échanges ainsi que différentes dispositions techniques, qui simplifient la collaboration des deux économies. Les conditions-cadre propres aux relations économiques bilatérales entre les deux parties s'en

trouveront considérablement améliorées.

Au nom de ses membres, economiesuisse s'est engagée en faveur de la conclusion de cet accord de libre-échange et se félicite du soutien net que lui a apporté le Conseil des États (25 voix contre 3 et 11 abstentions). Cela règle aussi la question du référendum facultatif, demandé par la gauche. L'économie espère maintenant que l'accord entrera en vigueur dès le mois de juillet.